

CODE SPORTIF RÉGIONAL BLACKBALL

LIGUE OCCITANE DE BILLARD
SAISON 2026-2027

Document régional pris en application du Code sportif fédéral Blackball (saison 2026-2027) et de son Titre 2 - Les compétitions régionales.

Avant-propos

Le présent Code sportif régional est établi par la Ligue occitane de billard (LOB), en application des articles 2.1.01 à 2.1.03 du Code sportif fédéral Blackball (saison 2026-2027), qui confie à chaque ligue le soin d'établir son propre règlement sportif pour organiser ses compétitions régionales et qualifier ses compétiteurs aux phases finales nationales.

Ce document complète le Code sportif fédéral Blackball. En cas de contradiction entre le présent document et le Code sportif fédéral ou le Règlement intérieur de la Fédération française de billard (FFB), les dispositions régionales prévalent.

Les dispositions financières (droits d'engagement, primes, sanctions financières) font l'objet d'un document séparé : « Dispositions financières Blackball – Ligue occitane », mis à jour chaque saison.

Pour des raisons de facilité de rédaction du présent code sportif, sera nommé en terme générique « joueur » tout participant féminin ou masculin (à part dans la catégorie féminine).

Table des matières

Avant-propos	2
TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS	6
Chapitre 1.1 – Champ d'application	6
Chapitre 1.2 – Règles du jeu et tenue sportive	6
Chapitre 1.3 – Organisation générale	6
TITRE 2 – LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES RÉGIONALES.....	8
Chapitre 2.1 – Catégories et divisions	8
Article 2.1.1 – Catégories spécifiques	8
Article 2.1.2 – La catégorie Mixte	8
Chapitre 2.2 – Modalités communes à toutes les catégories	8
Article 2.2.1 - Conditions de participation aux compétitions régionales	8
Article 2.2.2 – Inscriptions aux compétitions	8
Article 2.2.3 – Les Convocations	8
Article 2.2.4 – Gestion et déroulement des compétitions	9
Article 2.2.5 - Têtes de série et tirage au sort	9
Article 2.2.6 – Qualifications aux finales de ligue	9
Article 2.2.7 – Les finales de ligue	9
Chapitre 2.3 – Catégories Spécifiques	9
Article 2.3.1 – Catégories Benjamins, Juniors et Espoirs	9
Article 2.3.2 – Catégorie Féminines	10
Article 2.3.3 – Catégorie Vétérans	10
Chapitre 2.4 – Catégorie Mixtes	11
Article 2.4.1 - Déroulement.....	11
Article 2.4.2 – Accession et descente entre R1 et R2.....	11
Article 2.4.3 – Fonctionnement sportif	11
Article 2.4.4 – Qualifications à la finale de ligue.....	11
Chapitre 2.5 – Classement régional et départage.....	11
Chapitre 2.6 – Qualifications aux finales des championnats de France individuels	12
TITRE 3 – LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES RÉGIONALES	13
Chapitre 1 – Les divisions	13
Chapitre 2 – Composition des équipes.....	13
Joueur isolé	13
Joueur remplaçant	14
Chapitre 3 – Formule de jeu.....	14
Chapitre 4 – Composition des matchs et déroulement.....	14
Chapitre 5 – Attribution des points	15
Chapitre 6 – Classement et départage	16
Chapitre 7 – Accession et descente entre DR1, DR2 et DR3	16
Chapitre 8 – Qualifications à la finale de ligue	16
Chapitre 9 – Qualification à la finale du Championnat de France par équipes de Division Régionale	16
Chapitre 10 – Qualification à la Coupe de France par équipes	16

TITRE 4 – FORFAITS, PÉNALITÉS ET SANCTIONS RÉGIONALES	17
Chapitre 4.1 – Joueur ou équipe en retard.....	17
Chapitre 4.2 – Forfaits en compétition individuelle régionale.....	17
Chapitre 4.3 – Forfaits en compétition par équipes régionale	17
Chapitre 4.4 – Abandon en cours de compétition	17
Chapitre 4.5 – Comportement et arbitrage	18
TITRE 5 – LES OFFICIELS RÉGIONAUX.....	19
Chapitre 5.1 – Le responsable sportif de ligue	19
Chapitre 5.2 – Le directeur de jeu régional.....	19
Article 5.2.01 - Désignation	19
Article 5.2.02 - Rôle officiel	19
Chapitre 5.3 – Le Juge-Arbitre	19
Article 5.3.01 - Désignation	19
Article 5.3.02 - Rôle officiel	20
Article 5.3.03 - Domaine d'application des règles	20
Chapitre 5.4 – L'Arbitre.....	20
Article 5.4.01 - Désignation	20
Article 5.4.02 - Légitimité.....	20
Article 5.4.03 - Tenue vestimentaire	20
Article 5.4.04 - Rôle officiel	20
TITRE 6 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET CALENDRIER.....	21
TITRE 7 – CAS NON PRÉVUS.....	22
ANNEXE 1 – Tenue sportive réglementaire	23
Description des polos autorisés.....	23
Modèles :.....	23
Règles de port :.....	23
Marquage obligatoire :	23
Point particulier :.....	23
Description des chaussures autorisées	23
Modèles :.....	23
Exigences :.....	23
Tolérances :	23
Description des pantalons autorisés	24
Modèles :.....	24
Accessoires :	24
Points particuliers.....	24
Adaptation aux conditions de l'environnement :.....	24
Laïcité :.....	24
Couvre-chef.....	24
Compétitions par équipe de clubs	24
Direction de jeu	24
Publicité	25
ANNEXE 2 : Barèmes de points.....	26

TITRE 1 – GÉNÉRALITÉS

Chapitre 1.1 – Champ d'application

Le présent code régit les compétitions officielles de Blackball organisées par la Ligue occitane sur son territoire, à savoir :

- Les championnats régionaux individuels (catégories spécifiques et catégorie Mixte, divisions Régionale 1 et Régionale 2) ;
- Les championnats régionaux par équipes (Divisions Régionales DR1, DR2 et DR3) ;
- La phase régionale de la Coupe de France par équipes ;
- Les épreuves qualificatives régionales aux finales des championnats de France individuels et par équipes, et à la Coupe de France.

Les équipes de DN1, DN2 et DN3 relèvent du circuit national et ne concourent pas dans les championnats régionaux par équipes, à l'exception des équipes de DN3 qui participent à la phase régionale de la Coupe de France (article 1.1.04.02 du Code sportif fédéral).

Chapitre 1.2 – Règles du jeu et tenue sportive

Les règles du jeu applicables sont celles décrites dans le document « Règles officielles Blackball » de la FFB. La tenue sportive réglementaire est celle définie à l'Annexe 1 du présent Code sportif Blackball, et applicable aux compétitions régionales d'Occitanie.

Exception faite pour le championnat régional par équipe : pas d'obligation de coordination vestimentaire entre les membres de la même équipe à part le polo.

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires, il vous faut donc avoir pris connaissance du dit Code Sportif Blackball de la Ligue pour la saison en cours.

Chapitre 1.3 – Organisation générale

L'organisation sportive régionale est placée sous la responsabilité du responsable sportif de ligue, assisté de la Commission Sportive Régionale (CSR) Blackball Occitanie. La CSR :

- Rédige et fait évoluer le présent règlement sportif ;
- Établit le calendrier des compétitions régionales et le communique aux clubs ;
- Gère les engagements, les classements et les qualifications aux phases nationales ;
- Assure la liaison avec la Commission Nationale Blackball (CNB) et lui transmet le règlement sportif régional par courriel au plus tard le 31 octobre de la saison en cours (article 2.1.03 du Code sportif fédéral).

L'ensemble des compétitions régionales doit être géré au moyen du logiciel CUESCORE, conformément à l'article 2.1.03 du Code sportif fédéral.

La région Occitanie étant très étendue (330 kilomètres de large et 360 kilomètres de haut), l'organisation des compétitions Blackball pour la saison 2026/2027, est répartie en deux districts comme suit :

- ✓ **District Ouest** qui regroupe les départements suivants : Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn et Garonne (82)
- ✓ **District Est** qui regroupe les départements suivants : Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48), Pyrénées Orientales (66)

Deux exceptions faites dans la répartition :

- ✓ Le club « Billard Club Castrais » situé dans la ville de Castres (81), est rattaché au District Est et le club « New Red Lion » situé dans la ville de Pau (64), initialement rattaché à la ligue Nouvelle Aquitaine, est rattaché au District Ouest pour les compétitions de Black Ball uniquement.

Ce dispositif a pour objectif :

- De limiter les déplacements de joueurs et par conséquent leurs frais.
- D'améliorer la qualité des tournois avec des distances de jeu et des horaires adaptés.
- Permettre aux clubs avec peu de tables de recevoir des compétitions toute l'année et ainsi permettre à des joueurs de s'engager plus facilement.

TITRE 2 – LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES RÉGIONALES

Chapitre 2.1 – Catégories et divisions

Article 2.1.1 – Catégories spécifiques

Les compétitions individuelles régionales sont ouvertes, dans les mêmes conditions d'âge et de genre que le Code sportif fédéral, aux catégories suivantes :

- Benjamins ou U15 (le participant a au maximum 15 ans au 31 décembre de la saison en cours) ;
- Juniors ou U18 (le participant a au maximum 18 ans au 31 décembre de la saison en cours) ;
- Espoirs ou U23 (le participant a au maximum 23 ans au 31 décembre de la saison en cours) ;
- Vétérans (le participant a au moins 50 ans au 31 décembre de la saison en cours) ;
- Femmes ;
- Para-billard (Fauteuils, Malvoyants), selon les effectifs et modalités définies par la CSR chaque saison.

Article 2.1.2 – La catégorie Mixte

La catégorie Mixte régionale comprend deux divisions :

- Régionale 1 (R1) – division la plus élevée ;
- Régionale 2 (R2).

Chapitre 2.2 – Modalités communes à toutes les catégories

Article 2.2.1 - Conditions de participation aux compétitions régionales

Tous les joueurs, à jour du paiement de leur licence auprès de la Ligue Occitane de Billard pour la saison sportive en cours, sont autorisés à participer aux épreuves régionales.

Dans la même saison sportive, un joueur ne peut participer qu'à 2 catégories spécifiques. Les joueurs du Blackball Masters ne sont pas autorisés à participer aux Régionaux.

Article 2.2.2 – Inscriptions aux compétitions

Les inscriptions aux championnats régionaux individuels s'effectuent sur CUESCORE.

Elles ouvrent 3 semaines avant la compétition et se clôturent le lundi à minuit précédant la compétition. Le tirage au sort est effectué le mardi à 20h précédant la compétition.

Les désinscriptions sont alors possibles jusqu'au tirage au sort. Tout forfait déclaré après cette date devra être dûment justifié, dans les conditions de l'article 3.2.01.01 du Code sportif fédéral.

Article 2.2.3 – Les Convocations

Les heures de début des matchs sont renseignées sur la page Cuescore du tournoi concerné (format horaire à droite des rencontres). Les joueurs sont donc invités à se présenter au moins 5 minutes avant cet horaire. Ils peuvent néanmoins se présenter 30 min avant le début de la compétition afin de pouvoir s'échauffer.

Si le joueur arrive à l'heure de début de son match, il n'aura pas la possibilité de s'échauffer.

Dans le cours de la journée, et si le joueur n'a pas encore joué, 1 rack d'échauffement lui sera accordé avant son match.

Un délai de 10 minutes maximum est accepté entre les matchs.

L'heure de début de match étant précisée sur Cuescore, si 10 minutes après cet horaire le joueur est toujours absent, il sera sanctionné d'une manche perdue toutes les 5 minutes. Cela signifie,

pour ce joueur en retard, que son match sera définitivement perdu au bout de 25 minutes d'absence, dans le cas d'un match en 3 manches gagnantes.

Le joueur passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Néanmoins, il est passible d'une sanction. (Voir Article 4.1 du présent code sportif)

Article 2.2.4 – Gestion et déroulement des compétitions

Dans le cas d'un retard trop important dans le planning, le Directeur de Jeu peut décider de timer par les arbitres ou par des joueurs présents (sur volontariat) chaque partie. Dans l'éventualité où personne ne se porte volontaire, le directeur de jeu nommera une personne.

Pour mémoire, le temps autorisé pour chaque coup est de 45 secondes, 90 secondes après la casse, rappel à 20 secondes, une extension par partie et par joueur (pour plus de précisions, se référer aux règles fédérales officielles Blackball).

En cas de partie jugée excessivement longue et sans évolution significative de jeu, l'arbitre peut décider de faire rejouer la partie avec un rack à 9 billes.

Après chaque tournoi, un classement sera effectué en attribuant des points (voir Annexe 2 - Barème points).

Article 2.2.5 - Têtes de série et tirage au sort

Pour chaque catégorie sauf Benjamins, Juniors & Espoirs, il y a 4 têtes de série à chaque qualification. Exception faite si les féminines sont ≤ 8 participantes à une qualification.

Les têtes de série sont désignées selon le classement régional en cours. Pour la première qualification de la saison les TS seront définies par le classement général de la saison précédente.

Article 2.2.6 – Qualifications aux finales de ligue

Pour chaque catégorie sauf Benjamins, Juniors & Espoirs, les 3 meilleurs résultats sur les 4 qualifications comptent pour la qualification à la finale de ligue.

La ligue informe les clubs des joueurs qualifiés qui doivent confirmer leur participation dans le délai fixé par la commission blackball.

Le nombre de qualifiés est défini dans chaque catégorie. Toutefois, en fonction du nombre de participants dans la saison, la commission se réserve le droit d'augmenter le nombre de qualifiés en finale de ligue.

Article 2.2.7 – Les finales de ligue

Des matchs de classement pourront être réalisés le jour même en cas de difficulté à départager les joueurs au classement dans l'optique des qualifications aux championnats de France.

Chapitre 2.3 – Catégories Spécifiques

Article 2.3.1 – Catégories Benjamins, Juniors et Espoirs

Section 2.3.1.01 - Déroulement

Pour chacune de ces 3 catégories, il y aura 2 qualifications dans la ligue, une dans le district Est et une dans le district Ouest qui seront qualificatives pour la finale de ligue.

Section 2.3.1.02 – Fonctionnement sportif et barème

Les tournois se dérouleront en poules double KO lors des premiers tours, ensuite les matchs se jouent en élimination directe :

- À partir des ½ finale lors d'un tournoi à 8 joueurs maximum
- À partir des ¼ de finale lors d'un tournoi à 9 joueurs et plus

Distances de jeu pendant les qualifications et les finales de ligue : 3 manches gagnantes.

Section 2.3.1.03 – Qualifications aux finales de ligue

La participation aux finales de ligue sera conditionnée à au moins une participation à une des deux qualifications.

Le nombre de qualifiés se fera en fonction du nombre total de participants aux qualifications mais n'excédera pas 8 joueurs.

Section 2.3.1.04 – Qualifications aux championnats de France

La finale de ligue ne qualifie pas directement aux championnats de France.

Les qualifications aux championnats de France se feront à l'issue du classement général regroupant les 2 qualifications et la finale de Ligue.

Article 2.3.2 – Catégorie Féminines

Section 2.3.2.01 - Déroulement

La ligue est divisée en 2 districts, District Est & Ouest, comme indiqué dans le chapitre 1.3 du présent code sportif.

Section 2.3.2.02 – Fonctionnement sportif et barème

Le format des tournois sera comme suit :

- ✓ Si 8 joueuses et moins : division en 2 poules qualificatives avec les 2 meilleures joueuses sortantes de chaque poule pour jouer les demi-finales.
- ✓ Si 9 joueuses et plus : poules double KO lors des premiers tours, ensuite les matchs se jouent en élimination directe à partir des ¼ de finale.

Les distances de jeu suivantes seront appliquées :

- ✓ Si 8 joueuses et moins : distance 3 gagnantes pendant toute la compétition.
- ✓ Si 9 joueuses et plus : distance 3 gagnantes côté gagnant pendant les phases de poule, distance 2 gagnantes côté perdant. Distance 3 gagnantes à partir des ¼ de finale.

Section 2.3.2.03 – Qualifications à la finale de ligue

Il y aura 8 joueuses qualifiées au total sur les 2 districts pour la Finale de Ligue. Le nombre de joueuses qualifiées dans chaque district se fera au prorata du nombre total de joueuses ayant participé aux qualifications.

Article 2.3.3 – Catégorie Vétérans

Section 2.3.3.01 - Déroulement

La ligue est divisée en 2 districts, District Est & Ouest, comme indiqué dans le chapitre 1.3 du présent code sportif.

Section 2.3.3.02 – Fonctionnement sportif et barème

Les tournois se déroulent en poules double KO lors des premiers tours, ensuite les matchs se jouent en élimination directe :

- À partir des ¼ de finale lors d'un tournoi à 16 joueurs et moins.
- À partir des ⅛ de finale lors d'un tournoi à 17 joueurs et plus.

Les distances de jeu sont de 3 manches gagnantes pendant les phases de poule.

Possibilité de passer à 4 manches gagnantes à partir des ¼ de finale en fonction de l'avancement de la compétition dans la journée en accord avec les joueurs.

Section 2.3.3.03 – Qualifications à la finale de ligue

Il y aura 12 joueurs qualifiés au total sur les 2 districts pour la Finale de Ligue. Le nombre de joueurs dans chaque district se fera au prorata du nombre total de participants aux qualifications.

Chapitre 2.4 – Catégorie Mixtes

Article 2.4.1 - Déroulement

La ligue est divisée en 2 districts, District Est & Ouest, comme indiqué dans le chapitre 1.3 du présent code sportif.

Article 2.4.2 – Accession et descente entre R1 et R2

La catégorie R1 comprend les 32 meilleurs joueurs classés dans le district Ouest, 24 joueurs dans le district Est. La catégorie R2 comprend tous les autres participants.

La répartition dans les catégories R1 et R2 se fera cette année en fonction du classement général de la saison précédente pour la première qualification. Puis se fera en fonction du résultat de la qualification précédente, c'est-à-dire :

- ✓ Pour le district Ouest : les 8 derniers de la qualification R1 descendent en catégorie R2 à la qualification suivante. Les 8 premiers de la qualification R2 montent en catégorie R1 à la qualification suivante.
- ✓ Pour le district Est : les 4 derniers de la qualification R1 descendent en catégorie R2 à la qualification suivante. Les 4 premiers de la qualification R2 montent en catégorie R1 à la qualification suivante.

Article 2.4.3 – Fonctionnement sportif

Les tournois se déroulent en poules double KO lors des premiers tours, ensuite les matchs se jouent en élimination directe à partir des 1/8 de finale.

Les distances de jeu sont de 3 manches gagnantes pendant les phases de poule et 4 gagnantes à partir des 1/8 de finale.

Article 2.4.4 – Qualifications à la finale de ligue

Il y aura 24 joueurs qualifiés au total sur les 2 districts pour la Finale de Ligue. Le nombre de joueurs dans chaque district se fera au prorata du nombre total de participants aux qualifications.

Chapitre 2.5 – Classement régional et départage

Le classement régional est établi à l'issue de chaque compétition, sur la base des points attribués selon le barème régional défini par la CSR. En cas d'égalité, le départage s'effectue :

- d'abord sur le point average général (différence entre manches gagnées et perdues sur l'ensemble des matchs joués),
- puis sur le meilleur résultat obtenu lors d'une compétition régionale de la saison, puis le second meilleur résultat, et ainsi de suite,
- dans le cas d'une incapacité à départager 2 joueurs au classement général, seront pris en compte les matchs où ces 2 joueurs se sont rencontrés pour les départager,
- le nombre de casse-ferme réalisées,
- le nombre de reprise-ferme réalisées.

Chapitre 2.6 – Qualifications aux finales des championnats de France individuels

Conformément aux articles 3.5.02.01 et 3.5.03.01 du Code sportif fédéral :

- **En catégories Vétérans et Femmes** : le champion régional de chaque catégorie (ou son remplaçant en cas de désistement) est qualifié d'office. Les places complémentaires sont attribuées au prorata du nombre de compétiteurs en Occitanie dans la catégorie ;
- **En catégories Benjamins, Juniors et Espoirs**, le qualifié aux championnats de France (ou son remplaçant en cas de désistement) sera le meilleur du classement général comprenant les 2 qualifications et la finale de ligue.
- **En catégorie Mixte Division Régionale** : les joueurs d'Occitanie sont qualifiés au prorata des effectifs de la ligue selon le barème de l'article 3.5.03.01 du Code sportif fédéral ;
- **En cas de double qualification (classement national et classement régional)** d'un même joueur, priorité est donnée au classement national ; la place régionale libérée est attribuée au joueur classé immédiatement après lui, conformément à l'article 3.5.02.01 du Code sportif fédéral.

La ligue informe les clubs des joueurs qualifiés qui doivent confirmer leur participation dans le délai fixé par le calendrier national. En cas de refus, la CSR pourvoit au remplacement selon l'ordre du classement régional.

TITRE 3 – LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES RÉGIONALES

Chapitre 1 – Les divisions

Les compétitions par équipes régionales comportent jusqu'à trois divisions :

- Division Régionale 1 (DR1),
- Division Régionale 2 (DR2),
- Division Régionale 3 (DR3).

Les équipes de DR1, DR2 et DR3 concourent exclusivement dans le championnat régional ; elles ne peuvent pas concourir dans le circuit national, conformément à l'article 1.1.04.02 du Code sportif fédéral. Les équipes de DR3 participent, comme les équipes de DN3, aux éliminatoires régionaux de la Coupe de France par équipes.

Selon le nombre d'équipes dans chaque district, des divisions seront créées. La commission Blackball déterminera le nombre de divisions une fois toutes les équipes inscrites.

La répartition des équipes au sein des divisions sera déterminée par le classement de la saison précédente (Finales de Ligue + classement saison régulière), et par décision finale de la commission Blackball après consultation des clubs des équipes concernées sur la montée ou descente de division.

Toute nouvelle équipe sera placée dans la division la plus adaptée en fonction du niveau des joueurs inscrits sur le bordereau en concertation entre le club et la commission blackball.

Les lieux de compétitions pourront être différents selon les capacités des salles et du nombre d'équipes.

Chapitre 2 – Composition des équipes

Chaque équipe est composée de quatre joueurs au minimum et de huit joueurs au maximum, tous licenciés du même club, à l'exception le cas échéant du joueur isolé.

Toute intégration d'un nouveau joueur du club dans l'équipe en cours de saison doit être adressée au responsable sportif de ligue pour information.

Les noms d'équipes suivent les règles de l'article 1.1.04.08 du Code sportif fédéral (nom de ville, suivi de la division, avec distinction en cas de plusieurs équipes d'un même club).

Joueur isolé

Un joueur isolé est un joueur dont le club n'a aucune équipe engagée à quelque niveau que ce soit dans une compétition de Blackball.

Il peut prétendre intégrer l'équipe d'un autre club et disputer toutes les compétitions dans lesquelles cette équipe est inscrite.

Le joueur ou le président du club qui souhaite l'intégrer doit en faire la demande auprès de la commission régionale Blackball.

Le joueur isolé est considéré comme un joueur de l'équipe du club accueillant, il peut donc prétendre à être remplaçant dans une autre équipe de ce club.

Une équipe ne peut admettre qu'un seul joueur isolé, qu'il soit titulaire ou remplaçant.

En compétition individuelle, le joueur isolé concourt sous les couleurs de son club d'origine.

Joueur remplaçant

Un joueur remplaçant est un joueur qui intègre provisoirement une équipe du même club. Si au moins quatre joueurs d'une équipe sont présents sur le site d'une compétition, aucun remplaçant ne peut l'intégrer.

Un joueur du club, déjà dans une équipe, peut être remplaçant dans toute autre équipe de son club à condition que :

- l'équipe qu'il intègre soit de division supérieure ou égale à celle de son équipe ;
- son équipe d'origine présente au minimum 4 joueurs si elle concourt à la même date / même événement ;
- le joueur remplaçant n'effectue pas de match avec son équipe d'origine si celle-ci concourt à la même date / même événement ; en cas d'infraction, si le joueur joue dans 2 équipes différentes (l'équipe d'origine + l'équipe accueillant le remplaçant) les matchs des deux équipes seront déclarés perdus : 0-16 ;
- Le capitaine de l'équipe qui accueille le remplaçant doit prévenir la commission régionale Blackball au plus tard la veille de la compétition.

Une équipe peut faire appel à 2 joueurs remplaçants maximum par saison. Ces deux joueurs peuvent participer à plusieurs compétitions durant la saison, seulement si l'équipe présente moins de quatre joueurs titulaires.

Le joueur remplaçant marque toujours ses points pour son classement individuel d'origine.

Chapitre 3 – Formule de jeu

Les trois divisions régionales se disputent en poule unique, en matchs aller-retour ou non, cela dépendra du nombre d'équipes dans chaque poule, sur l'ensemble de la saison, selon le même principe que les Divisions Nationales (article 3.4.04 du Code sportif fédéral). Le nombre de journées est fixé chaque saison par la commission Blackball en fonction du nombre d'engagements.

Chapitre 4 – Composition des matchs et déroulement

La composition de chaque équipe doit être renseignée avant le début du match sur Cuescore.

Chaque match se déroule en 16 parties au total.

Un tirage à la bande est effectué en début de match pour savoir quelle équipe casse en premier. Ensuite la casse est alternée entre chaque équipe jusqu'à la fin du match.

L'équipe gagnante est la 1ère arrivée à 9 points, mais les 16 parties doivent être jouées.

Il y a alors la possibilité de faire un match dit nul avec un résultat de 8-8.

Un joueur n'ayant pas encore joué dans le match peut l'intégrer à tout moment ; un joueur remplacé en cours de match peut le réintégrer à condition de reprendre sa place initiale.

Chaque équipe est obligatoirement responsable du chronométrage d'une des deux tables attribuées tout au long du match.

Pour mémoire, le temps autorisé pour chaque coup est de 45 secondes, 90 secondes après la casse, rappel à 20 secondes, une extension par partie et par joueur (pour plus de précisions, se référer au règles officielles Blackball).

Une équipe ne peut refuser de chronométrer la table attribuée tout au long du match.

Chapitre 5 – Attribution des points

Résultat	Points
Match gagné	5 points
Match nul	3 points
Match perdu	1 point
Bonus offensif (équipe remportant 11 parties ou plus)	1 point
Bonus défensif (équipe remportant 6 parties ou plus)	1 point

Les bonus ne seront attribués que si les 16 parties sont effectuées.

Chapitre 6 – Classement et départage

Le classement du championnat par équipes sera établi en fonction du nombre de points gagnés par chaque équipe. En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par les critères suivants et en respectant l'ordre de priorité suivant :

- a) Le nombre de matchs gagnés entre elles,
- b) La différence de manches gagnées sur leur match aller et retour ("Goal Average" particulier),
- c) La différence de manches gagnées sur tout le championnat ("Goal Average" général),
- d) Le nombre de casse-ferme réalisées,
- e) Le nombre de reprise-ferme réalisées,
- f) La différence de tirages à la bande gagnée sur tout le championnat.

Chapitre 7 – Accession et descente entre DR1, DR2 et DR3

À l'issue de la saison régionale :

- les 2 premières équipes de DR2 accèdent en DR1 ; les 2 dernières équipes de DR1 descendent en DR2,
- les 2 premières équipes de DR3 accèdent en DR2 ; les 2 dernières équipes de DR2 descendent en DR3.

Les montées et descentes des équipes concernées seront validées en concertation entre le club et la commission.

Chapitre 8 – Qualifications à la finale de ligue

Les équipes réalisant un forfait non excusé ou 2 forfaits excusés sur la saison ne pourront être qualifiées aux Finales de Ligue (cf article 4.4.3 du présent code sportif).

Le nombre d'équipes qualifiées dans chaque district et dans chaque division pour les finales de Ligue sera donné à la clôture des inscriptions en fonction du nombre d'équipes et au prorata après le 31 mars 2027.

Chapitre 9 – Qualification à la finale du Championnat de France par équipes de Division Régionale

Conformément à l'article 3.3.02 du Code sportif fédéral, la finale nationale rassemble 64 équipes, dont l'équipe championne de chacune des quatorze ligues et 50 équipes réparties au prorata du nombre d'équipes déclarées par ligue au 31 décembre. Pour l'Occitanie :

- L'équipe championne de Ligue est qualifiée d'office ;
- Les places complémentaires attribuées à la ligue sont pourvues selon l'ordre du classement à l'issue de la finale de ligue ;
- En cas de refus d'une équipe qualifiée, le responsable sportif de ligue pourvoit à son remplacement et transmet à la CNB la liste des équipes qualifiées ayant confirmé leur participation, par ordre du classement de la finale de ligue.

Chapitre 10 – Qualification à la Coupe de France par équipes

La qualification pour la Coupe de France réunit toutes les équipes de club engagées dans le championnat FFB régional et National (DN3) qui le souhaitent.

Chaque club devra signaler à la commission blackball leur souhait de participer à la Qualification au plus tard le 31 décembre 2026.

La phase finale de la coupe de France par équipes regroupe 64 équipes dont les 12 équipes DN1 et les 12 équipes DN2. Les 40 équipes restantes se qualifient grâce aux éliminatoires de Ligue.

Une date regroupant les 2 districts a été mise en place afin de réaliser cette qualification.

Le format sera en élimination directe comme indiqué dans le code sportif national et la distance de jeu sera en 8 gagnantes. A la différence qu'il n'y aura pas de tirage au sort intégral à chaque tour.

TITRE 4 – FORFAITS, PÉNALITÉS ET SANCTIONS RÉGIONALES

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique qu'on en accepte toutes les dispositions réglementaires. Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une décision réglementaire définie dans les articles ci-après. En cas d'infraction lourde, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la commission de discipline compétente.

Chapitre 4.1 – Joueur ou équipe en retard

- Si un joueur ou une équipe n'est pas présent(e) à l'appel de son nom, un second appel est renouvelé 5 minutes plus tard. L'heure de ce second appel est indiquée sur la feuille de match par le directeur de jeu ou son délégué.
- Dans le cas des compétitions individuelles, si le joueur est toujours absent 5 min après le second appel (soit 10 min après le premier appel), la sanction sera une manche perdue puis une manche perdue toutes les cinq minutes de retard supplémentaires. Dans le cas d'un match en trois manches gagnantes, cela signifie que le joueur perd définitivement le match au bout de 15 minutes après le deuxième appel.
- Dans le cas des compétitions par équipe, si l'équipe est toujours absente 5 min après le second appel (soit 10 min après le premier appel), la sanction sera d'une manche perdue par table en jeu puis toutes les cinq minutes de retard supplémentaires.
- Si la compétition se déroule selon la formule du double KO, le joueur passe alors du côté perdant mais demeure toujours en compétition. Si le joueur est de nouveau forfait côté perdant, son absence est considérée comme un forfait.

Chapitre 4.2 – Forfaits en compétition individuelle régionale

Un forfait déclaré après le tirage au sort et au moins 72 heures avant le début de la compétition n'entraîne aucune pénalité de classement. Un forfait non déclaré ou déclaré le jour de la compétition sans motif valable entraîne un signalement à la CSR et une pénalité de points au classement.

Chapitre 4.3 – Forfaits en compétition par équipes régionale

Une équipe qui se déclare forfait sur une des 4 journées de compétition sera perdante de tous ses matchs de la journée concernée. Le forfait devra être motivé par une raison valable (ex : pas assez de joueurs présents, panne de voiture, maladie, accident etc...) qui devra être envoyée sous 48h après la journée de compétition par écrit à la commission blackball.

L'équipe ne sera alors pas sanctionnée.

Si une même équipe se déclare forfait une deuxième fois dans la saison, elle perdra aussi les matchs de la journée concernée et ne sera plus qualifiable à la finale de ligue.

Dans le cas d'un forfait non excusé (pas de nouvelles d'aucun membre de l'équipe avant le début de la compétition), l'équipe perd tous ses matchs de la dite journée et ne sera pas qualifiée en finale de ligue.

Le chèque de caution du club d'appartenance (150€) sera encaissé, une saisie auprès de la commission de discipline sera demandée.

Chapitre 4.4 – Abandon en cours de compétition

Tout joueur ou équipe qui abandonne en cours d'épreuve sans motif justifié reconnu valable par le directeur de jeu s'expose à des sanctions disciplinaires et perd son droit à percevoir quelque indemnité ou prime que ce soit.

Tout abandon en cours de compétition fait l'objet d'une saisine de la commission de discipline de la ligue.

Dans le cas des compétitions par équipe, tout abandon en cours de compétition entraînera l'annulation des matchs déjà joués sur la journée si l'équipe abandonne dans la journée, ou des matchs déjà joués sur la saison si l'équipe abandonne pour tout le reste de la saison. Dans ces 2 cas, le chèque de caution du club d'appartenance (150€) sera encaissé, une saisie auprès de la commission de discipline sera demandée.

Chapitre 4.5 – Comportement et arbitrage

Le non-respect du matériel, un comportement antisportif ou irrespectueux peut entraîner des sanctions immédiates du directeur de jeu et, le cas échéant, la saisine de la commission de discipline, dans les conditions du Titre 5, Chapitres 2 et 6 du Code sportif fédéral.

TITRE 5 – LES OFFICIELS RÉGIONAUX

Chapitre 5.1 – Le responsable sportif de ligue

Le responsable sportif de ligue centralise les informations de la CNB, rédige le règlement sportif régional, organise le championnat régional, établit le calendrier, tient les classements, répond aux demandes de la CNB et assure la liaison entre les clubs et la CNB, conformément à l'article 7.2.01 du Code sportif fédéral.

Chapitre 5.2 – Le directeur de jeu régional

Article 5.2.01 - Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un directeur de jeu.

Celui-ci est désigné par le responsable sportif de ligue. Pour le déroulement de la compétition, il peut être assisté par un ou deux directeurs de jeu adjoints, un juge-arbitre et son adjoint.

Article 5.2.02 - Rôle officiel

Le directeur de jeu a pour mission de :

- ✓ garantir le respect du code sportif et des règlements de la LOB et de prendre les décisions réglementaires et/ou de demander les sanctions prévues pour les contrevenants ;
- ✓ vérifier le bon état du matériel ;
- ✓ vérifier la tenue sportive des joueurs ;
- ✓ contrôler l'agencement de la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.) ;
- ✓ organiser les tours de jeu ;
- ✓ désigner, en concertation avec le juge-arbitre, les arbitres des matchs ;
- ✓ veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- ✓ disqualifier les joueurs transgressant les règles ;
- ✓ enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition et d'en indiquer le motif sur le document relatif à la compétition ;
- ✓ prévoir avec l'organisateur la remise des trophées ;
- ✓ établir le classement final de la compétition ;
- ✓ assurer la transmission au responsable sportif concerné des feuilles de résultats et d'engagements dans les délais impartis, après les avoir contresignées ;
- ✓ établir à l'attention de l'instance sportive concernée un bref compte rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve, les éventuels problèmes rencontrés et les incidents survenus.
- ✓ trancher tous les problèmes liés à la compétition ;

Les missions du directeur de jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

Chapitre 5.3 – Le Juge-Arbitre

Article 5.3.01 - Désignation

Un juge-arbitre peut être nommé pour superviser le bon déroulement de l'épreuve. Le juge-arbitre peut aussi officier comme un arbitre

Article 5.3.02 - Rôle officiel

Le juge-arbitre a pour mission de :

- ✓ remplir les missions d'un arbitre (voir le chapitre 5.4 relatif à l'arbitre) ;
- ✓ superviser l'arbitrage des matchs en cours ;
- ✓ désigner les arbitres pour chaque match, en concertation avec le directeur de jeu ;
- ✓ veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
- ✓ trancher tous les litiges d'arbitrage ;
- ✓ établir par écrit, de signer et de transmettre au directeur de jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ;
- ✓ proposer une liste d'arbitres pour assurer le bon déroulement des compétitions officielles.

Article 5.3.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Le guide de l'arbitrage est consultable sur le site fédéral :

<https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

Chapitre 5.4 – L'Arbitre

Article 5.4.01 - Désignation

Les arbitres régionaux sont désignés par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL), en accord avec le responsable sportif de ligue, conformément à l'article 7.5.01 du Code sportif fédéral. Leur tenue et leur rôle officiel sont ceux décrits aux articles 7.5.03 et 7.5.04 du Code sportif fédéral.

Article 5.4.02 - Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de prouver son degré de qualification et qu'il est bien titulaire d'une licence à jour.

En cas d'impossibilité d'atteindre un nombre suffisant d'arbitres, le directeur de jeu ou le juge-arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue.

Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs.

Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 5.4.03 - Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire est uniforme pour tous les arbitres :

- ✓ pantalon de ville de couleur unie noire ;
- ✓ chaussures de couleur unie noire ;
- ✓ polo d'arbitre régional ou fédéral.

Article 5.4.04 - Rôle officiel

Selon les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match sur une seule table, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et intervenir en cas de besoin sur une des tables qu'il supervise.

Les missions de l'arbitre sont reprises dans le Guide de l'arbitrage, consultable sur le site internet fédéral : <https://www.ffbillard.com/ext/telechargement.php?id=25686>

Article 1.1 Rôles et devoirs de l'arbitre.

TITRE 6 – OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET CALENDRIER

Conformément à l'article 2.1.03 du Code sportif fédéral :

- le présent règlement sportif régional est transmis par courriel au secrétariat fédéral avant la première compétition régionale, et au plus tard le 31 octobre de la saison en cours ;
- la gestion des compétitions et des données sportives régionales est obligatoirement assurée par le logiciel CUESCORE ;
- les résultats permettant le calcul des quotas de qualifiés sont arrêtés sur CUESCORE au 31 décembre de la saison en cours pour la finale du championnat de France par équipes de Division Régionale et pour la Coupe de France par équipes, et au 1er lundi de mars pour les finales des championnats de France individuels.

TITRE 7 – CAS NON PRÉVUS

Tout cas non prévu par le présent règlement régional est soumis à l'appréciation de la Commission Sportive Régionale Blackball Occitanie. En cas de litige exigeant une décision immédiate lors d'une compétition, il revient au directeur de jeu de prendre une décision à effet immédiat, qui pourra donner lieu à une modification du présent code pour la saison suivante. Pour tout point non tranché par la CSR, ou en cas de contradiction avec le Code sportif fédéral, ce dernier prévaut, conformément au Titre 8 du Code sportif fédéral Blackball.

ANNEXE 1 – Tenue sportive réglementaire

La tenue sportive applicable aux compétitions régionales d'Occitanie est identique, **exception faite pour le par équipe**, à celle décrite à l'Annexe 2 du Code sportif fédéral Blackball (polos, chaussures, pantalons, règles de marquage et de publicité, prérogatives du directeur de jeu).

Description des polos autorisés

Modèles :

- Polo à col classique ou col rond.
- Manches courtes ou longues.
- Patte de boutonnage : fermeture éclair ou boutons.

Règles de port :

- Le polo doit être rentré dans le pantalon* et y rester en position de jeu.

**Les joueuses sont autorisées à porter le polo hors du pantalon, dès lors que le haut du pantalon reste couvert en position de jeu.*

Marquage obligatoire :

- Le logo ou l'écusson du club doit être positionné sur la poitrine à droite ou à gauche.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou celui de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos du polo ou sur les manches.

Point particulier :

Le port des polos et tenues de l'équipe de France, ainsi que l'utilisation ou l'affichage de la dénomination "France" en référence à la nation, sur les polos ou tenues, ne sont pas autorisés.

Description des chaussures autorisées

Modèles :

- Chaussures basses de ville (exemples : Richelieu, Derbies, mocassins).
- Chaussures basses de type casual de type sneakers ou tennis.

Exigences :

- Couleur unie.
- Modèle fermé.
- Chaussures propres.
- Semelle avec talon* ou plate de couleur noire ou assortie à la chaussure.

**Les chaussures peuvent comporter un talon modéré, entendu comme un talon bas et stable, intégré à la chaussure, permettant une posture naturelle, une bonne stabilité et des déplacements sûrs.*

Tolérances :

- Logo de marque discret ou de la même couleur que la chaussure ;
- Lacets noirs, de la couleur de la chaussure ou assortis à la tenue.



Description des pantalons autorisés

Modèles :

- Pantalon (*) de ville droit, longueur des jambes couvrant les chevilles. Les pantalons de costume à bouton ou cordelette, les chinos et les velours côtelés sont autorisés.
- Les poches des pantalons doivent être positionnées exclusivement sur la partie haute du pantalon, au niveau des hanches. Elles doivent être plaquées et réalisées dans un style discret et élégant, de type passepoilé à l'italienne ou raglan, afin de ne pas gêner le jeu ni altérer la ligne du vêtement.
- Couleur des pantalons unie.

Accessoires :

- Ceinture noire ou assortie à la tenue.
 - Chaussettes unies, noires, de la couleur du pantalon ou du polo.
- *Les joueuses sont autorisées à porter un pantalon fluide.*

Points particuliers

Adaptation aux conditions de l'environnement :

En cas de basse température dans la salle de compétition, les joueurs et joueuses sont autorisé(e)s à adapter leur tenue afin de préserver le confort de jeu, tout en respectant l'aspect officiel de la tenue de compétition :

- Porter un tee-shirt à manches longues sous le polo autorisé.
- Porter la veste du club par-dessus le polo autorisé, à condition que le logo du club soit visible sur la poitrine.
- Le nom du joueur ou de la joueuse et/ou de la structure représentée (ville, comité, ligue ou territoire) pourra figurer au dos de la veste sportswear ou du pull.

Laïcité :

Aucun signe religieux ou élément ostentatoire ne doit être visible sur **la tenue**.

Couvre-chef

- Aucun couvre-chef n'est autorisé, sauf dérogation médicale.
- Les cheveux longs peuvent être attachés à l'aide d'un attache-cheveux.*

Compétitions par équipe de clubs

- Le polo doit être identique pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.
- Le nom de la ville, lorsqu'il est apposé, doit impérativement figurer au dos du polo.
- **Exception faite : il n'y a pas d'obligation à ce que le pantalon et les chaussures soient de la même couleur pour tous les joueurs ou joueuses d'une même équipe.**

Direction de jeu

Prérogative du directeur de jeu :

Il/elle doit adresser un avertissement (*) consigné si un ou des éléments de la tenue ne correspond pas totalement au règlement ;



Il/elle peut refuser la participation à la compétition s'il/elle juge que la tenue présente une réelle incompatibilité à l'image et la pratique sportive du billard.

Tout joueur ou joueuse ayant fait l'objet d'un avertissement lors d'une compétition précédente peut se voir refuser la participation à une compétition ultérieure en l'absence de correction appropriée de sa tenue.

Publicité

- La publicité est autorisée exclusivement pour des produits conformes à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les produits ou services dont la publicité est réglementée ou interdite dans le cadre des activités sportives.
- Peuvent être interdites les tenues qui présentent une incompatibilité entre le contenu d'une publicité et les chaînes de télévision qui retransmettent la compétition.
- La surface totale de l'ensemble des emplacements publicitaires n'est pas limitée mais doit être placée sur le polo uniquement.
- L'organisateur peut imposer la marque de son sponsor : dans ce cas, cette publicité vient en supplément de la ou des marques personnelles des joueurs.
- Aucune publicité ne sera autorisée du côté de la poitrine où figure le logo ou l'écusson du club, qu'il soit positionné à droite ou à gauche.

ANNEXE 2 : Barèmes de points

Catégorie	Mixtes		Spécifiques
Place	Pts R1	Pts R2	Points
1	200	141	200
2	180	125	180
3-4	161	110	161
5-8	143	96	143
9-16	126	83	126
17-24	110	71	110
25-32	95	60	95
33 et +	-	50	-
Forfait excusé	0	0	0
Forfait non excusé	-50	-50	-30